

Séminaire méditerranéen de droit du travail 2018

Intelligence artificielle et droits du travail



Organisé par l'Association Française de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale
et l'Université d'Avignon - Laboratoire "Biens, Normes, Contrats"
En collaboration avec les associations espagnole, italienne et portugaise
de droit du travail et de la sécurité sociale

21 et 22 juin 2018

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse
Campus Hannah Arendt - Site Sainte Marthe - AT05



UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Retrouvez plus d'informations sur

www.univ-avignon.fr



21 et 22 juin 2018



Intelligence artificielle et droits du travail

Jeudi 21 juin

AT05

14h00 Introduction

Le droit du travail et l'intelligence artificielle : vieilles questions, nouvelles réalités ?

Luke MASON (Professeur de droit et de philosophie, St Mary's University, Londres)

Instruments et pratiques des entreprises : quelle cartographie ?

Présidence : **Maria Emilia CASAS BAAMONDE**

(Catedrática de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social, Universidad Complutense de Madrid)

Milena ROUXINOL (Professeure à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Porto)

Marco MARAZZA (Ordinario di diritto del lavoro, Universitas Mercatorum, Roma)

Cristóbal MOLINA NAVARRETE (Catedrático de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social, Universidad de Jaén)

Camille LÉVY (Doctorante, Université Paris-Dauphine)

Vendredi 22 juin

AT05

9h00 *Droit du numérique et droit du travail : quels liens, quelles connexions ?*

Présidence : **José João ABRANTES**

(Full Professor of NOVA Law School, Pro-Rector of NOVA University of Lisbon)

João Zenha MARTINS (Professeur à la Faculté de Droit, Université NOVA - Lisbonne)

Gisella DE SIMONE (Ordinario Diritto del lavoro, Dipartimento di Giurisprudenza, Università di Genova)

Henar ÁLVAREZ CUESTA (Profesora Titular de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social, Universidad de León)

Emmanuel NETTER et **Stéphane VERNAC** (Maîtres de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne)

14h00 *Les décisions prises avec intervention d'un algorithme : quel encadrement, quelle régulation ?*

Présidence : **Association Italienne de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale**

Maria Regina REDINHA (Professeure à la Faculté de Droit, Université de Porto)

Antonella OCCHINO (Ordinario di Diritto del lavoro, Università Cattolica del Sacro Cuore, Facoltà di Economia - Milano)

Francisco TRILLO PÁRRAGA (Profesor Contratado Doctor de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social, Universidad de Castilla - La Mancha)

Patrice ADAM (Professeur à l'Université de Lorraine)

Conclusion

Costas PAPADIMITRIOU (Professeur de droit du Travail, Faculté de Droit, Université d'Athènes, Président de l'Association grecque de droit du travail et de la sécurité sociale)